



PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 03 septembre 2018

SÉCHERESSE : LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU, PASSAGE EN NIVEAU CRISE

La situation hydrologique actuelle du département de la Haute-Saône et la faiblesse de l'étiage des rivières impose de maintenir les priorités fixées dans l'usage de l'eau et de renforcer les actions d'économie de la ressource pour éviter le gaspillage et préserver l'eau destinée à la consommation humaine et à la vie aquatique.

Un nouvel arrêté préfectoral pris ce jour, pose les mesures de restrictions sur l'ensemble du département de la Haute-Saône. Celles-ci viennent compléter celles déjà mises en œuvre dans les précédents arrêtés préfectoraux, avec les mesures supplémentaires suivantes d'interdiction :

- la mise à niveau des piscines (hors collectivités),
- les vidanges de piscines (particuliers et collectivités),
- l'interdiction totale d'arrosage hors utilisation de stockage d'eau de pluie, y compris les potagers privés, les stades et les greens.

En outre, pour certains secteurs (voir la liste des communes annexée à l'arrêté), des mesures supplémentaires ont été prises :

- Interdiction du lavage des voitures à la seule exception des stations de lavage équipées de système de recyclage,
- Interdiction de l'arrosage des pistes de chantiers, hors dérogations.

Une prochaine cellule de suivi de la sécheresse doit se tenir le 20 septembre prochain afin d'évaluer la situation.

CONTACT PRESSE : Anne-Lise LIGEY – 03.84.77.70.13 – anne-lise.ligey@haute-saone.gouv.fr